Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20261028-DEL2026-139-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1002 avenue de Tarentaise
BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Tél : 04 79 55 40 27
contact@versantsdaime.fr

N° 2026-139

REPARTITION DE LA COTISATION A LA RGD ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME ET LES COMMUNES MEMBRES

L'an deux mil vingt-six le 28 octobre, le Conseil communautaire dûment convoqué le-vingt-et-un octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Jean-Louis SILVESTRE est désigné secrétaire de séance.

Présents :
MME. DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, COLEUR Amandine, MONTMAYEUR Rachèle
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, SPIGARELLI Lucien, M. PELLICIER Alexandre.

Absents excusés avec pouvoirs :
Mme DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)
M. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme BOIRARD Brigitte)
Mme MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. Alexandre PELLICIER)
Mme VIALLET Amélie (donne pouvoir à M. David AUBONNET)
M. VIBERT Christian (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absent :
Mr CHENU Hervé ;

En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 6	dont pouvoirs : 5

Date de publication : 02 novembre 2026 au 02 janvier 2027

Le Président rappelle que par délibération n° 2025-032 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2025, la Communauté de Communes Les Versants d'Aime a adhéré au Groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC, pour son propre compte mais également pour celui de ses communes membres, afin d'avoir accès aux géoservices.

La Communauté de Communes Les Versants d'Aime, s'acquitte des frais relatifs à la cotisation annuelle pour l'ensemble des communes membres ; en contrepartie, la Communauté de Communes Les Versants d'Aime, refacturera chaque année aux communes membres, la part la concernant.

Le Président propose que la Communauté de Communes continue de prendre en charge la part de la Plagne Tarentaise, qui n'a pas souhaiter bénéficier des services géoservices.

De ce fait, la répartition entre la Communauté de Communes et ses communes membres (exceptée La Plagne Tarentaise), est calculée au prorata de la population INSEE.

La répartition proposée ci-dessous, est identique à celle présentée dans la délibération du 10 septembre 2025 n° 2025-107 et s'appliquera aux années futures :

Accusé de réception en préfecture
073-247300817-20261028-DEL2026-139-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

EPCI	Population	Répartition
Aime-la-Plagne	4 529	22,75 %
Landry	824	4,14 %
Peisey-Nancroix	658	3,30 %
La Plagne Tarentaise	3 945	0 %
Communauté de Communes les Versants d'Aime	9 956	69,81 %

A titre indicatif, la cotisation pour l'année 2026 est de : 15.941,99 €

Selon le pourcentage de répartition ci-dessus, la cotisation pour les communes membres est la suivante :

EPCI	Population	Répartition	Cotisation
Aime-la-Plagne	4 529	22,75 %	3 626,80 €
Landry	824	4,14 %	660,00 €
Peisey-Nancroix	658	3,30 %	526,09 €
La Plagne Tarentaise	3 945	0 %	0 %
Communauté de Communes les Versants d'Aime	9 956	69,81 %	11 129,10 €

Le Président rappelle que chaque communes membres devra délibérer pour valider la répartition proposée et un titre de recette sera adressé à chaque communes membres (exceptée la Plagne Tarentaise).

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les faits exposés ci-avant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025-032 du 12 février 2025, actant l'adhésion de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime, au GIP RGD Savoie Mont Blanc,

Vu la délibération n° 2025-107 du 10 septembre 2025, relatif à la répartition de la cotisation entre la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et ses communes membres,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC du et son règlement intérieur et financier signé le 03 août 2026,

APPROUVE la proposition du Conseil Communautaire, de prendre en charge la part de la commune de la Plagne Tarentaise par la Communauté de Communes Les Versants d'Aime, ainsi que la répartition aux communes membres.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

FAIT ET DELIBERE LE 28 OCTOBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis SILVESTRE

Le Président,
Rémy COUNIL